

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 389

non-membres: 25 francs (compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2)

Février 1999

L'apocope, cette guillotine des mots, peut avoir bon ou mauvais genre, c'est selon. L'auto, l'ampli, la radio, le ciné, la télé, la vidéo, le bac, le foot, le vélo, la moto, le skate, la manif, la mob, le tram, etc., font partie de notre vocabulaire. Tout cela est bien innocent. Mais attention: le trafic de stups peut mener à la crime (police criminelle)...

Allégro

Employé adverbiallement, *allégro* conserve sa forme italienne et ne prend pas d'accent: *Jouer allegro, allegro assai*. On le fait alors ressortir dans le texte, en le mettant en italique par exemple.

S'il est employé substantivement, *allégro* est alors francisé et prend un accent aigu sur l'*e*, et, au besoin, la marque du pluriel: *Jouer un allégro. Des allégros. Cet allégro a été magnifiquement enlevé. Préférer les andantes aux allégros*. On ne le différencie pas dans le texte.

Si le substantif *allégro* est suivi d'un mot italien qui le modifie, il faut maintenir la forme italienne pour les deux mots: *Un allegro assai*.

Cette règle est valable pour d'autres mouvements, tels *accelerando, adagio, allegretto, andante, moderato*, etc.

(Défense du français, n° 389, février 1999)

Baser

Baser a été créée, à la fin du XVIII^e siècle, comme certains néologismes parfois inutiles (*solutionner*, par exemple), pour doubler le mot *fonder*, qui pourtant était parfaitement clair: *Je basai le succès de cette escapade sur cette indifférence. Sur quoi basez-vous cette opinion? Position excellente, basée sur des succès populaires*.

Admis par le Dictionnaire de l'Académie en 1798, avec cette remarque qu'il «est employé depuis quelque temps, et plus au figuré qu'au propre», *baser* devait être banni de l'édition de 1835, à la suite de la campagne menée par Royer-Collard pour la suppression de ce néologisme. C'est de ce mot que l'académicien disait: «S'il entre, je sors!» Il n'a pas été réintégré dans l'édition de 1932.

Littre le donne comme «un néologisme fort employé présentement et qui n'a rien de condamnable en soi, mais qui est peu utile puisque *baser* ne diffère pas sensiblement de *fonder*». Il ajoute: «Il vaudra donc mieux, en écrivant, se servir de *fonder* que de *baser*.»

(Défense du français, n° 389, février 1999)

C

Le *c* se double dans certains mots commençant par *ac-*, *oc-* et *suc-*: *accaparer, accéder, accélérer, accentuer, accepter, accidenter, acclamer, acclimater, accointer, accolader, accoler, accommoder, accompagner, accomplir, accorder, accorer, accoster, accoter, accoucher, accouder, accouer, accoupler, accourcir, accoutrer, accoutumer, accouper, accréditer, accrocher, accroître, accroupir, accueillir, acculer, accumuler, accuser*, et leurs dérivés.

(Exceptions: *acabit, acacia, académie, acagner, acajou, acanthe, acariâtre, acaule, acolyte, aconit, acoquiner, acotylédone, acrimonie, acrobate, acrostiche, acrotère, acupuncture*.)

Occasion, occlusion, occulte, occurrence, et leurs dérivés.

(Exceptions: *oculaire* et dérivés.)

Succéder, succomber, succulent, succursale, et leurs dérivés.

(Exceptions: *sucre* et dérivés.)

(Défense du français, n° 389, février 1999)

Délice

Délice est masculin au singulier et féminin au pluriel.

Il s'agit, en réalité, de deux mots différents, selon qu'on emploie le singulier (lat. *delicium*, neutre singulier) ou le pluriel (lat. *deliciae*, féminin pluriel).

Délice est un vocable savant, forgé au XVI^e siècle, et qui, condamné par Vaugelas, tomba dans l'oubli, puis *revêcut* jusqu'à nos jours: *C'est du délice de contribuer au bonheur des autres. La lecture de cet ouvrage est un pur délice. Doux et puissant retour du délice de naître*.

Délices, d'un usage courant, a toujours été du féminin: *Il en fait ses plus chères délices*.

Avec un *de*, il est préférable de faire délices du masculin: *Un de mes plus grands délices était de canoter sur la Marne*.

(Défense du français, n° 389, février 1999)

Emprise

Emprise a été admis par l'Académie au sens de «domination exercée par une personne sur une ou plusieurs autres, et qui a pour résultat qu'elle s'empare de son esprit ou de sa volonté»: *L'emprise de cet écrivain sur la jeunesse*.

Ainsi se trouve consacré un terme que les puristes avaient banni, mais qui était d'un emploi presque courant: *Je protestais contre cette emprise*. Et en parlant des choses: *Nous défendrez contre l'emprise d'un instant inconscient*.

A noter qu'à l'origine *emprise* signifiait «entreprise» (du vieux verbe *emprendre*), comme l'italien *impresa* ou l'espagnol *empresa*, et qu'il désigne aussi la superficie qu'occupe une voie de chemin de fer: *Le pont qui, par-dessus l'emprise du chemin de fer, doit relier définitivement ces quartiers miséreux au riche boulevard Pasteur*.

(Défense du français, n° 389, février 1999)

Fur

Fur ne s'emploie que dans la locution *au fur et à mesure*, qui est en réalité un pléonisme ancré dans la langue.

En effet, *fur*, qui est tiré du latin *forum*, marché, a pris dès le XV^e siècle le sens de «mesure»: *Car au feu qu'il multiplioient en luy*. C'est à partir du XVII^e siècle que, le sens de *fur* s'étant perdu, on dit *au fur et à mesure*, à *fur et à mesure*, à *fur et mesure*; ces locutions étant d'ailleurs plus expressives qu'*au fur* ou à *mesure* tout court. (A mesure est toujours en usage.)

L'Académie, qui donnait *au fur et à mesure* et à *fur et mesure* dans les précédentes éditions de son dictionnaire, n'a plus retenu que la première locution (édition de 1932): *Nous vous ferons passer les marchandises au fur et à mesure qu'elles arriveront*.

On évitera de dire *au fur et mesure*, qui est incorrect.

(Défense du français, n° 389, février 1999)